

---

---

**Tracteurs et matériels agricoles et  
forestiers — Signe d'identification de  
la vitesse (SIV)**

*Tractors and machinery for agriculture and forestry — Speed  
Identification Sign (SIS)*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 20383:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-  
d5ca6cc4b984/iso-20383-2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017)



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 20383:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Dimensions</b> .....	<b>2</b>
<b>5</b> <b>Exigences relatives aux matériaux, aux performances et aux essais</b> .....	<b>3</b>
5.1    Exigences de performance.....	3
5.2    Adhérence.....	3
5.3    Mesurage de la couleur.....	3
<b>6</b> <b>Positionnement</b> .....	<b>4</b>
6.1    SIV orienté vers l'arrière.....	4
6.2    SIV orienté vers l'avant.....	4
6.3    Ensembles de matériels remorqués.....	5
<b>7</b> <b>Instructions de fonctionnement pour les véhicules de remorquage</b> .....	<b>5</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>6</b>

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 20383:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 4, *Tracteurs*.

## Introduction

Les opérations du matériel et des équipements agricoles comprennent le transport de marchandises et de matériel des champs jusqu'aux fermes, installations de stockage et points de rassemblement en vue d'un déplacement par des systèmes de transport à grande capacité. Le matériel se déplace souvent entre des fermes et des champs qui ne sont pas contigus. Le transport peut impliquer un déplacement sur des voies (infrastructures) publiques permettant des vitesses au sol plus élevées que celles utilisées dans les champs ou envisagées lors de la conception du matériel. Des approches de conception ont été identifiées pour permettre au matériel choisi de se déplacer à des vitesses au sol plus élevées dans des configurations de transport. La présente norme fournit un moyen d'identifier un matériel qui a été spécifiquement conçu pour la vitesse maximale au sol lorsqu'il est utilisé ou circule sur des voies publiques. Le moyen d'identification est un Signe d'Identification de la Vitesse (SIV).

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 20383:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 20383:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-d5ca6cc4b984/iso-20383-2017>

# Tracteurs et matériels agricoles et forestiers — Signe d'identification de la vitesse (SIV)

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les dimensions, les caractéristiques et le positionnement des Signes d'Identification de la Vitesse (SIV). Ces signes indiquent la vitesse au sol maximale du matériel sur la base de la vitesse au sol maximale possible de conception pour un véhicule agricole.

Un SIV orienté vers l'arrière est visible pour les autres utilisateurs des voies publiques s'approchant de l'arrière du matériel. Un SIV monté à l'avant d'un matériel remorqué averti les opérateurs du véhicule de remorquage de la vitesse au sol maximale possible spécifiée à laquelle l'ensemble de matériels peut être utilisé.

Le présent document s'applique aux équipements automoteurs, semi-portés et remorqués se déplaçant sur les voies publiques.

## 2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 2810, *Peintures et vernis — Vieillessement naturel des revêtements — Exposition et évaluation*  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/faf96b87-e94f-43c4-8339-5ca6c0807711/iso-2810-2007>

ISO 29862:2007, *Rubans auto-adhésifs — Détermination des caractéristiques du pouvoir adhésif linéaire*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

### 3.1

#### **vitesse au sol limite**

<ensemble de matériels remorqués> vitesse au sol spécifiée de toute machine individuelle qui est la plus faible dans un ensemble de matériels remorqués

### 3.2

#### **matériel agricole**

véhicule ou matériel mobile spécial conçu, fabriqué ou reconstruit à des fins agricoles et, excepté pour des usages secondaires, principalement utilisé dans la réalisation d'opérations agricoles

Note 1 à l'article: Il inclut le matériel agricole dans une configuration montée, semi-portée ou remorquée, qui est transporté par le matériel mobile.

**3.3**  
**voie publique**

<route> largeur totale entre les lignes de délimitation de chaque route lorsqu'une partie de celle-ci est soumise à réglementation publique à des fins de circulation automobile

Note 1 à l'article: Ce terme inclut les routes (sauf routes à accès limité) nationales, départementales, municipales et les chemins vicinaux.

**3.4**  
**vitesse au sol spécifiée**

vitesse au sol maximale pour laquelle a été conçu le matériel tracteur, remorqué ou semi-porté, dans sa configuration d'origine, compte tenu des exigences relatives à la capacité des pneumatiques, à la trajectoire, à la stabilité, au freinage et à d'autres facteurs associés

Note 1 à l'article: Les vitesses au sol maximales d'un matériel automoteur doivent correspondre aux pneumatiques de plus grand diamètre disponibles en tant qu'équipement d'origine, et à la vitesse nominale maximale du moteur au rapport de transmission le plus élevé ou à la plage de vitesse spécifiée par le fabricant du matériel d'origine.

**3.5**  
**Signe d'Identification de la Vitesse**  
**SIV**

signal ou emblème, affiché sur le matériel ou le véhicule, utilisé pour désigner la vitesse au sol maximale spécifiée pour laquelle un véhicule ou une machine remorquée a été conçu pour fonctionner

**3.6**  
**ensemble de matériels remorqués**  
plusieurs machines remorquées par une seule machine de remorquage

ITih STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

**4 Dimensions**

ISO 20383:2017

4.1 Le SIV doit avoir une forme circulaire et un diamètre total de 200 mm ± 2 mm, comme illustré à la Figure 1.

Dimensions en millimètres

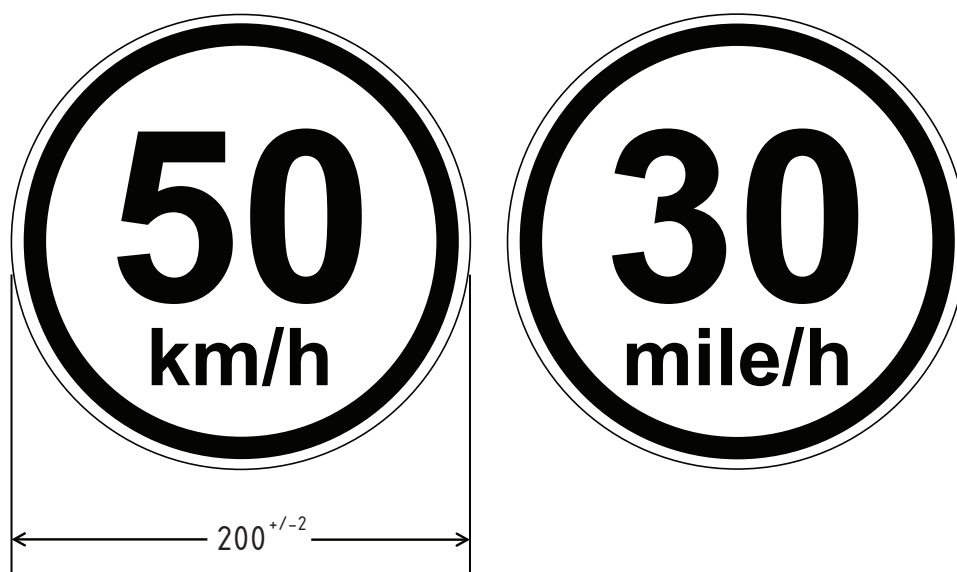


Figure 1 — Exemples de Signes d'Identification de la Vitesse (SIV)



- 4.2** La bordure noire doit avoir une largeur de 10 mm et être en retrait de 5 mm (max) par rapport au diamètre extérieur.
- 4.3** Le champ ou partie centrale et la bordure extérieure doivent être blancs.
- 4.4** La vitesse au sol spécifiée, arrondie au multiple de 5 le plus proche (par exemple 45 à 50), doit être indiquée en noir.
- 4.5** Le texte centré sous la valeur de la vitesse au sol spécifiée doit indiquer l'unité de mesure de la vitesse. L'unité doit être km/h ou mile/h, selon le marché concerné.
- 4.6** Le groupe constitué de la valeur spécifiée en [4.4](#) et du texte spécifié en [4.5](#) doit être approximativement centré dans le champ.
- 4.7** La taille minimale des caractères doit être telle que spécifiée dans le [Tableau 1](#).

**Tableau 1 — Taille des caractères du SIV avec texte indiquant l'unité**

	Hauteur des caractères	Épaisseur de trait
Valeurs	75 mm	12 mm
«k», «l», «/» et «h»	25 mm	5 mm
«m», «i» et «e»	18 mm	5 mm

NOTE La police de caractère montrée à la [Figure 1](#) est Arial Gras.

## 5 Exigences relatives aux matériaux, aux performances et aux essais

### 5.1 Exigences de performance

Des éprouvettes de matériaux ou équivalent doivent être exposées au soleil pendant une durée minimale d'essai de 24 mois à l'extérieur, dans des conditions climatiques naturelles de type subtropical/chaud humide (Ca), à un angle de 45° par rapport à l'horizontale et orientés vers le haut et vers l'équateur, selon l'ISO 2810. A l'issue de l'essai de durabilité en extérieur, le matériau ne doit présenter aucune fissuration, craquelure, cloquage, perte d'adhérence ou variation dimensionnelle.

### 5.2 Adhérence

Le matériau doit être appliqué à l'aide d'un adhésif autocollant ayant une valeur minimale d'adhérence de 5,5 N/cm de largeur, lorsqu'il est arraché à une vitesse de 30,5 cm/min à un angle de 180°. L'essai d'adhérence doit être effectué comme spécifié dans l'ISO 29862:2007, Méthode d'essai 1.

NOTE Pour l'essai d'adhérence, l'ASTM D3330/D3330M et le PSTC 101 peuvent être considérés comme équivalents à l'ISO 29862:2007.

### 5.3 Mesurage de la couleur

Le mesurage de la couleur doit être conforme au [Tableau 2](#).